

**Nombre de conseillers**

En exercice : 27

Présents : 25

Absents : 2

- dont suppléé : 0

- dont représentés : 1

Votants : 26

- dont « pour » : 24

- dont « contre » : 2

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix huit, le dix huit décembre à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 14 décembre 2018 se sont réunis dans la salle de l'office de tourisme de Pra Loup à Uvernet-Fours sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente.

**PRESENTS** : Mmes VAGINAY Sophie, ALLEMANDI Florence, ANDRE Michèle, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, OKROGLIC Dominique, ESPANET Martine, MM. BOUGUYON Yvan, BAGUE Patrice, FRELASTRE Jean-Michel, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jan, MASSE Roger, TRON Jean-Michel, FERRON Jean, NICOLAS Yves et BOUVET Patrick.

**EXCUSE** : M. BULTEL Jean-Pierre ayant donné pouvoir à M. MARTIN Jacques.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme ANDRE Michèle.

**OBJET : APPROBATION DU MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DEFINITIVES 2018.**

Le Conseil de Communauté,

**VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°2016-351-012, en date du 16 décembre 2016, portant fusion des communautés de communes « Vallée de l'Ubaye » (CCVU) et « Ubaye Serre-Ponçon » (CCUSP) au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et création de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » (CCVUSP) ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°2017-355-020, en date du 21 décembre 2017, portant approbation de la modification des statuts de la CCVUSP et plus particulièrement ses compétences optionnelles ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°2018-095-002, en date du 5 Avril 2018, portant approbation de la modification des statuts de la CCVUSP et intégrant la compétence facultative suivante : création d'une maison de santé multidisciplinaire à Barcelonnette ;

**VU** sa délibération n°2018/36 du 13 février 2018 portant approbation du montant des attributions de compensation provisoires 2018 ;

**VU** les rapports définitifs de la CLECT du 5 novembre 2018 relatifs à l'évaluation des charges transférées et à la fixation des attributions de compensation 2018 ;

**VU** sa délibération n°2018/231 du 13 novembre 2018 approuvant, à l'unanimité des membres présents, le **rapport n°2** relatif à la révision, selon la procédure dérogatoire, de l'allocation de compensation de la commune d'Ubaye Serre-Ponçon suite la fusion de la CCVU et de la CCUSP et au retour de compétences de la CCVUSP vers la commune Ubaye Serre-Ponçon ;

**VU** sa délibération n°2018/232 du 13 novembre 2018 approuvant, à l'unanimité des membres présents, le **rapport n°3** relatif à la révision, selon la procédure dérogatoire, de l'allocation de compensation de la commune de Jausiers suite au transfert de la compétence « promotion du tourisme » ;

**VU** sa délibération n°2017/233 du 13 novembre 2018 approuvant, à l'unanimité des membres présents, le **rapport n°4** relatif à la révision, selon la procédure dérogatoire, de l'allocation de compensation de la commune du Lauzet suite à l'adhésion au SMADESEP ;

**VU** sa délibération n°2018/234 du 13 novembre 2018 approuvant, à la majorité des membres présents, le **rapport n°5** relatif à la révision, selon la procédure dérogatoire, de l'allocation de compensation des Communes de Barcelonnette, Jausiers, Faucon et Saint Pons pour participation aux études de dangers des digues suite au transfert de la compétence GEMAPI;

**VU** les délibérations des **conseils municipaux des 13 communes** approuvant, à la majorité qualifiée (*la commune de St Pons s'étant prononcée contre et la commune de la Condamine n'ayant pas délibéré*), le **rapport n°1** de la CLECT et le montant des attributions de compensation, selon la procédure de droit commun ;

**VU** la délibération n° 2018-69 du conseil municipal **d'Ubaye Serre-Ponçon** du 26/11/2018 approuvant, à l'unanimité, le **rapport n°2** relatif à la révision, selon la procédure dérogatoire, de son allocation de compensation suite la fusion de la CCVU et de la CCUSP et au retour de compétences de la CCVUSP vers la commune « Ubaye Serre-Ponçon » ;

**VU** la délibération n°2018/79 du conseil municipal de **Jausiers** du 14/12/2018 approuvant, à l'unanimité, le **rapport n°3** relatif à la révision, selon la procédure dérogatoire, de son allocation de compensation suite au transfert de la compétence « promotion du tourisme » ;

**VU** la délibération du Conseil municipal du **Lauzet-Ubaye** du 12/11/2018 approuvant, à l'unanimité, le **rapport n°4** relatif à la révision, selon la procédure dérogatoire, de son allocation de compensation suite à l'adhésion au SMADESEP ;

**VU** la délibération n°2018-122 du conseil municipal de **Barcelonnette** du 27/11/2018, approuvant, à l'unanimité, le **rapport n°5** relatif à la révision, selon la procédure dérogatoire, de son allocation de compensation pour participation aux études de dangers des digues suite au transfert de la compétence GEMAPI ;

**VU** la délibération n°2018/79 du conseil municipal de **Jausiers** du 10/12/2018 approuvant, à l'unanimité, le **rapport n°5** relatif à la révision, selon la procédure dérogatoire, de son allocation de compensation pour participation aux études de dangers des digues suite au transfert de la compétence GEMAPI ;

**VU** la délibération du conseil municipal de **Faucon** du 26/11/2018 approuvant, à l'unanimité, le **rapport n°5** relatif à la révision, selon la procédure dérogatoire, de son allocation de compensation pour participation aux études de dangers des digues suite au transfert de la compétence GEMAPI ;

**VU** la délibération n°9 du conseil municipal de **St Pons** du 14/12/2018 approuvant partiellement, le **rapport n°5** relatif à la révision, selon la procédure dérogatoire, de son allocation de compensation pour participation aux études de dangers des digues suite au transfert de la compétence GEMAPI ;

**CONSIDERANT** la proposition de répartition de l'attribution de compensation définitive par commune, établie conformément au tableau ci-dessous :

	ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DEFINITIVES 2018
BARCELONNETTE	-162 442.86 €
CONDAMINE	2 576.05 €
ENCHASTRAYES	-105 786.49 €
FAUCON	-14 828.05 €
JAUSIERS	-84 821.37 €
VAL D'ORONAYE	7 245.53 €
LAUZET	59 603.93 €
MEOLANS	15 179.24 €
ST PAUL	13 782.29 €
SAINT PONS	7 217.75 €
THUILES	6 527.18 €
UBAYE SERRE PONCON	1 229 973.60 €
UVERNET FOURS	- 239 605.53 €
TOTAL	734 621.27 €

**VU** l'avis favorable de la majorité des membres de la commission des finances réunie le 10 décembre 2018, madame Dominique OKROGLIC s'étant prononcée défavorablement ;

Sur proposition du Vice-président délégué aux finances,  
Après délibéré,

**A la majorité des membres présents (Mmes ESPANET Martine et OKROGLIC Dominique s'étant prononcées contre),**

- **APPROUVE** le montant des attributions de compensation définitives 2018, tel que présenté par commune dans le tableau figurant ci-dessus.
- **PRECISE** que les attributions de compensation font l'objet d'un versement ou d'un prélèvement par douzième.
- **MANDATE** la Présidente pour notifier à chaque commune le montant des attributions de compensation définitives.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme



La Présidente,  
Mme Sophie VAGINAY.